



PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 10 octobre 2019

Membres Présents : 46

MMES BARRAULT Brigitte, BERTHELOT Christine, BEVIERE Monique, BUNO Geneviève, CHAMARD Sophie, DAUVILLIERS Delmira, DENIAU Evelyne, DESPREZ Nicole, FAUTRAT Marie-Françoise, FILS Sandrine, LEVY Véronique, LOISEAU Marie-Claude, PELHATE Sophie, POUILLART Nadège

MM. BACHELET Raynald, BERCHER Fabien, BERTHELOT Michel, BESNARD Jean, BOURGEOIS Martial, BOUVARD Jean-Claude, BRICHARD Gérard, BROSSE Anthony, BRUNEAU James, BUIZARD-BLONDEAU Maxime, CITRON Jacques, CITRON Olivier, DI STEFANO Alain, DONES Jacky, ELAMBERT Alain, FOURAY Philipe, GAULTIER Jean-Claude, GUERINET Patrick, LUTTON Patrick, MONCEAU Daniel, PETETIN Marc, PETIOT Pierre, PETIT Gérard, PICARD Michel, PIERQUIN José, RENUCCI Claude, ROUSSEAU Pierre, TARTINVILLE Yves, TOURAINE Michel, VERNEAU Daniel, VILLARD André, VINCENT Christian

Pouvoir :

Mme HINCKY Françoise donne pouvoir à Mme BEVIERE Monique

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude BOUVARD.

Rappel de l'ordre du jour :

- Compte rendu du Comité syndical du 21 mars 2019 ;
- Révision du SCoT :
 - . propositions de modifications du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) à la suite de l'enquête publique et du rapport de la Commission d'enquête ;
 - . approbation du SCoT révisé ;
- Bilan à mi-parcours du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) : présentation de la nouvelle maquette et état des lieux de la consommation ;
- Renouvellement de la candidature du PETR à la maîtrise d'ouvrage de l'animation Natura 2000 ;
- Présentation des éléments d'analyse de l'enquête mobilité ;
- Affaires diverses.

Mme BEVIERE accueille les élus, Mme BESNIER et remercie M. GUERINET pour son accueil à Givraines. Ce dernier présente en quelques mots sa commune et la particularité de la salle des fêtes, ancien foyer rural.

Mme BEVIERE propose de faire une minute de silence en hommage à M. CANTOURNET-ALTAYRAC, maire d'Auxy décédé brutalement mi-juillet.

Après avoir constaté que le quorum était atteint et avoir donné lecture du pouvoir reçu, la Présidente passe au premier point à l'ordre du jour.

Compte rendu du Comité syndical du 21 mars 2019

Mme BEVIERE rappelle que le Comité du 21 mars concernait essentiellement les éléments budgétaires 2018 et 2019.

Ne relevant pas de vote contre ni d'abstention en séance, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Propositions de modifications du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) à la suite de l'enquête publique et du rapport de la Commission d'enquête

Mme BEVIERE accueille Quentin MACKRE, Chef de projets chez PIVADIS.

Mme BEVIERE rappelle que le SCoT initial avait été approuvé le 7 novembre 2011 et que la décision de le réviser date du 12 février 2015. Cette révision permet notamment de tenir compte des nouvelles lois, dont les lois Grenelle, et d'adapter ce document cadre aux évolutions du territoire apparues depuis.

Elle rappelle que le Pays est devenu PETR le 19 mai 2017.

La Présidente indique, comme l'a confirmé la Commission d'enquête, que tout au long de la démarche de révision, le PETR a tenu à ce que tous les documents soient mis en ligne et rendus accessibles facilement.

L'enquête s'est tenue du 17 mai au 17 juin 2019.

Mme BEVIERE signale l'avis favorable donné par le Bureau, réuni le 26 septembre, prenant en compte les propositions de modifications envisagées lors de la dernière réunion des Personnes Publiques Associées en date du 13 septembre.

Il est énoncé que ces dernières modifications ne font que préciser la rédaction, renforçant donc le document, et qu'elles ne remettent en aucun cas le cadre général du projet.

La Présidente passe la parole à M. MACKRE, qui propose de balayer tous les points soumis à modification depuis la réunion du Comité syndical du 19 décembre 2018. Il s'appuie pour cela sur un document très largement issu du rapport de la Commission d'enquête et du mémoire en réponse produit par le PETR.

Il rappelle que le DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs) est le seul document opposable aux documents d'urbanisme de rang inférieur.

Le document projeté est commenté.

AXE 1.

Toutes les modifications sont adoptées.

M. CITRON signale de probables oublis dans la cartographie des zones inondées en 2016 sur Augerville-la-Rivière. Il lui est demandé de faire remonter les erreurs ou compléments.

Il est rappelé que cette carte est informative et qu'elle n'a pas de valeur opposable ; c'est le PPRI de l'Essonne qui est le document cadre.

AXE 2.

Il est rappelé le principe de l'armature territoriale, les objectifs et les enjeux liés à chaque strate de cette armature, et leur complémentarité.

Mise en œuvre de la réduction de la consommation foncière. Il est rappelé que la méthode choisie par le PETR, dite « dilution-érosion » n'est pas une prescription en soi, mais pour juger de la compatibilité entre un PLU et le SCoT, elle sera de facto à étudier. Le SCoT n'oblige donc pas les documents de rangs inférieurs à utiliser cette méthode du CEREMA.

M. TARTINVILLE indique que le PETR produira la carte dite « T0 » qui fait état de la consommation foncière à la date d'approbation du SCoT ; le modèle produit devra être validé ou corrigé par les élus locaux, toutes les informations n'étant pas encore disponibles.

M. MACKRE précise qu'en effet, les données INSEE sont décalées dans le temps. N-4 à ce jour.

Il est rappelé que les logements collectifs à vocation sociale aidés ne sont pas pris en compte dans les chiffres des logements à produire.

Le débat évoque ensuite le cas particulier de Coudray, Commune déléguée du Malesherbois, CC Pithiverais Gâtinais.

La Présidente fait état d'un mail reçu dans l'après-midi même de la DDT du Loiret pour consolider les démarches du SCoT et du PLU du Malesherbois. Il s'agit principalement de la partie concernant la consommation foncière et plus spécifiquement du projet d'éco-quartier à Coudray. Mme BEVIERE rappelle le contexte d'élaboration de ce projet et le traité de concession signé en 2016.

Le projet porte sur 55 logements, dont une très grande majorité en extension. Les acteurs locaux ne peuvent pas considérer le projet comme un « coup parti » dans sa globalité, mais uniquement sur sa partie sud. C'est pourquoi il convient de modifier le DOO en séance, et donc de faire une exception pour le cas de Coudray. En l'état, les constructions dans les autres communes rurales de la Commune nouvelle seraient très largement compromises.

Les surfaces en extension concernées font entre 1 et 1,5 ha.

M. TARTINVILLE confirme la nécessité de justifier ce décalage de surface autorisée par le SCoT, et le rendre possible.

Il est proposé d'ajouter un renvoi en annexe du tableau de la projection de la consommation foncière du DOO, en lien avec la prescription n°43 et d'ajouter un texte justificatif dans le rapport de présentation.

Il est rappelé la possibilité de mutualisation du potentiel de production de logements et d'extension de la tache urbaine avec d'autres communes de même rang, à l'échelle d'un EPCI ou du PETR.

L'objectif de production se fait bien à l'échelle du PETR et non pas individuellement.

Concernant la demande de la Commune nouvelle du Malesherbois d'avoir une enveloppe foncière et de logements mutualisés, le PETR ne la retient pas, afin de garder une égalité de traitement entre les communes de même rang. C'est ici la notion de commune rurale ou péri-urbaine qui est retenue, plutôt qu'une notion administrative.

Les membres du Comité s'accordent sur ce point. Ainsi, « communes rurales » deviennent « villages ruraux » et « communes péri-urbaines » deviennent « villages péri-urbains ».

AXE 3.

Les élus valident les quelques modifications liées à cet axe du DOO.

AXE 4.

Il est rappelé que le Schéma de développement économique et d'accueil des entreprises a été reversé en globalité dans le SCoT. Sur le plan du développement commercial, il est proposé d'harmoniser les capacités des deux pôles de Beaune-la-Rolande et de Puiseaux à 3 500 m² de surface de plancher.

Mme BEVIERE interroge les élus pour savoir si certains d'entre eux ont des questions ou des demandes de précisions. N'en relevant pas, elle remercie M. MACKRE de sa présentation et pour la qualité de son travail tout au long de la démarche.

M. MACKRE remercie à son tour la Présidente et les élus ayant plus particulièrement suivi le dossier pour la qualité du travail accompli et la relation de confiance qui s'est instaurée au fil des mois.

Il remercie également David VOYER pour sa collaboration.

Approbation du SCoT révisé

La Présidente rappelle les étapes à suivre dans cette démarche de révision.

Après approbation, le PETR doit mettre en œuvre les actions de publicité (affichage, annonce légale, mise à disposition, etc.), envoyer le projet au contrôle de la légalité des services de l'Etat. Ce n'est qu'avec l'arrêté du Préfet que le SCoT devient opposable.

Par la suite, le PETR devra assurer le suivi du SCoT.

La Présidente donne ensuite lecture de la délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Mme BEVIERE remercie chaleureusement les élus du Comité syndical pour leur participation et leur confiance. Elle remercie plus particulièrement Yves TARTINVILLE, Vice-président chargé du SCoT, ainsi que David VOYER qui a dû mener à bien ce dossier, en raison de la défaillance de la titulaire du poste.

Bilan à mi-parcours du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST)

Mme BEVIERE passe la parole à David VOYER, qui présente le nouveau cadre et la consommation des crédits du Contrat régional de Solidarité Territoriale (CRST), à la suite du bilan à mi-parcours.

La présentation sera mise en ligne sur le site du PETR dans les meilleurs délais.

Mme BEVIERE passe la parole à Mme BESNIER, Vice-présidente de la Région Centre-Val de Loire, qui s'accorde à dire que le PETR est un territoire dynamique qui connaît une bonne consommation des crédits régionaux lors du bilan.

Renouvellement de la candidature du PETR à la maîtrise d'ouvrage de l'animation Natura 2000

Mme BEVIERE passe la parole à M. GUERINET, Président du Comité du pilotage Natura 2000, qui rappelle l'historique de la démarche sur le territoire.

Il précise que la période d'animation arrive à son terme en mai 2020 et que pour ne pas connaître de rupture dans les actions d'accompagnement par BIOTOPE, le temps que le PETR puisse à nouveau délibérer, il est proposé de se positionner sur le principe de garder la maîtrise d'ouvrage du programme.

Il est par ailleurs proposé que cette maîtrise d'ouvrage soit en cohérence avec les mandats des élus, c'est pourquoi il est proposé de se positionner sur une période de 6 ans.

Il est précisé que ce sera le Comité de pilotage, envisagé en janvier, qui devra entériner ce principe. La présente délibération permettrait donc de pouvoir lancer la démarche d'appel d'offres en mai ou juin 2020 pour que l'animation puisse se poursuivre, sans rupture, sur une nouvelle contractualisation, dès septembre 2020.

Mme BEVIERE donne lecture de la délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Présentation des éléments d'analyse de l'enquête mobilité ;

Mme BEVIERE passe la parole à Corinne FELUT, animatrice de la démarche Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale, pour qu'elle présente les premiers résultats de l'enquête mobilité réalisée entre le mois de mai et le 20 septembre 2020.

Les chiffres clés sont commentés à l'aide de la synthèse mise à disposition des élus dans leur dossier. Une analyse plus détaillée sera présentée ultérieurement.

Affaires diverses

- VIGIFONCIER.

La Présidente rappelle que le territoire s'est doté de l'outil VIGIFONCIER proposé par la SAFER, pour avoir connaissance des ventes de parcelles en zone naturelle et/ou sensible dans le délai du droit de préemption. La question est posée de savoir si les collectivités locales l'utilisent.

Le PETR mettra en place un questionnaire pour évaluer l'impact de cet outil sur le territoire et ainsi pouvoir mesurer l'utilité d'un prolongement à partir de 2021.

Il est rappelé que ce dispositif a coûté 22 000 € environ, subventionné à 80% par l'AESN, cette subvention ne pouvant être reconduite.

- Contrat avec l'AESN.

Mme BEVIERE rappelle que le Contrat global d'actions est terminé depuis fin décembre 2018 et que le 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau modifie les modalités de contractualisation, scindant les contrats par thématiques. On ne parle plus de Contrat Global d'actions mais de Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) : contrats sur les milieux et contrats sur la protection de la ressource. Ces derniers concernent plus particulièrement les bassins d'alimentation de captage (BAC).

Sont concernés 5 territoires BAC, aussi appelé aire d'alimentation de captage (AAC) : le BAC d'Aulnay-la-Rivière qui est le plus avancé, avec un programme d'actions défini, mais qui reste à mettre en œuvre. Les autres territoires sont Puiseaux, Malesherbes, Pithiviers et Marsainvilliers.

La Présidente indique avoir reçu une réponse favorable de l'Agence de l'Eau sur un éventuel financement d'un poste d'animation préparatoire au Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC). Elle rappelle que dans le cadre de l'évaluation du Contrat global d'actions Essonne amont, le PETR avait été désigné comme la structure pertinente pour porter une animation Eau et Climat, en lien avec le 11^{ème} programme de l'Agence.

La Présidente indique donc qu'un recrutement pour l'animation de ce futur CTEC est à prévoir.

- Mouvements de personnels. Mme BEVIERE indique que des changements sont intervenus dans le personnel du PETR, puis demande aux agents de venir auprès d'elle pour faire les présentations devant les élus.

Elisa BLANQUET, animatrice Développement Durable et SCot, a donné sa démission le 6 septembre, après avoir été longuement absente pour maladie. Deux candidates sont reçues demain en entretien pour son remplacement. Sophie DERUYVER, animatrice de la CLE Nappe de Beauce, a quitté ses fonctions pour devenir professeur des écoles. Elle est remplacée par Bastien DELAUNAY. Alison LARRAMENDY partira en formation longue durée en octobre. Elle sera remplacée par Germain FOURNIER, qui a donc quitté ses fonctions d'animateur du Contrat global. Mme BEVIERE rappelle qu'il avait été stagiaire à la CLE, initialement. Méta FADIGA est chargée de l'animation du Contrat Local de Santé. Elle a été absente quelques temps pour congé de maternité. Corinne FELUT est chargée de la GPECT. Nathalie COATGLAS gère le programme Leader en lien avec le PETR voisin du Gâtinais en Montargois. Florence BOUVARD-VERSLIPE est à la fois l'assistante de l'agent de développement, secrétaire de la CLE Nappe de Beauce et référente Natura 2000.

- Prochaines dates.

Le Comité syndical où se tiendra le débat d'orientations budgétaires aura lieu le 19 décembre à 17h. Le Comité syndical consacré au budget se tiendra le 13 février 2020.

N'ayant plus d'informations à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 19h55. M. GUERINET, Maire de Givraines, invite les participants à partager le verre de l'amitié.

Le Secrétaire de séance

La Présidente

Jean-Claude BOUVARD

Monique BEVIERE